

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 14 Mars

LETTRE DE PARIS

L'Association Nationale Républicaine, qui a pour but le triomphe d'une politique d'union sociale, de progrès et de liberté conforme aux principes de la déclaration des droits de l'homme a publié une série de lettres de Paris, contre les tendances radicales du Cabinet :

Le voyage de M. Félix Faure dans le midi laisse derrière lui une impression pénible que ni le ministère ni ses amis ne cherchent à dissiper. On a le sentiment, en dépit de la correction du langage tenu à diverses reprises par le président de la République, au nom d'une politique d'union et de concorde, que le ministère Bourgeois a entendu compromettre le chef de l'Etat au profit de la politique radicale et inconstitutionnelle qu'il poursuit sans oser encore l'avouer. Les cris : A bas le Sénat ! répétés comme un mot d'ordre sur le passage du président, à Toulon et à Marseille avec une instance et un caractère de provocation tels que M. Peytral, un sénateur radical pourtant, a dû protester avec énergie devant M. Bourgeois resté silencieux, — ces manifestations dis-je, contre lesquelles le président du Conseil n'a pas trouvé un mot à dire, donnent clairement à la politique du cabinet la signification réelle qui lui appartient, quelque soin que son chef et ses collègues mettent à la dissimuler.

Après ces incidents que le Sénat a vigoureusement relevés contre le ministre dans une de ses dernières séances, M. Félix Faure, dont on n'a peut-être pas bien compris le sentiment de réserve exagérée où il s'est tenu en ces regrettables circonstances, s'est bien juré, paraît-il, de ne plus permettre qu'on transformât désormais ses voyages dans les départements, en des entreprises de propagande radicale et socialiste contre le Sénat ?

On est aussi vivement impressionné dans les milieux parlementaires, par l'attitude étrange et cavalière que deux ministres ont prise devant les deux Commissions les plus importantes de la Chambre : Si la commission du budget repousse le projet que je lui ai présenté, a dit en substance, M. Doumer devant cette Commission, c'est par parti pris ; j'aurais proposé n'importe quoi, que les Commissaires l'auraient également écarté. C'est sur cette déclaration d'autant plus renversante que la Commission du budget a fait connaître tout au long les raisons qui amènent 28 de ses membres sur 33 à considérer cette soi-disant réforme radicale comme dangereuse et impraticable, que le ministre des finances a clos son entretien.

Sollicité également de faire connaître à la Commission de l'armée, l'avis du Conseil supérieur de l'armée sur la partie du projet d'armée coloniale qui entraîne la dislocation du 19^e corps d'armée, M. Cavaignac a repoussé avec hauteur, et par deux fois cette demande justifiée pourtant par les craintes légitimes que provoque la proposition. Sans insister sur la question de principe que soulève l'incident, nous observerons, d'une part, que la Commission a été mue uniquement par sa vive sollicitude pour les intérêts de l'armée, — et d'autre part que tout en réservant son droit, le ministre n'avait, en l'espèce, d'autre raison sérieuse pour taire l'opinion du Conseil supérieur de la guerre, que son affection paternelle pour une partie de son projet qui n'est vraiment pas heureuse.

De tout ceci comme de bien d'autres causes moins saisissables, résulte une situation de politique générale difficile où le malaise domine et de laquelle il est difficile de tirer une grande clarté. Une bataille parlementaire importante va se livrer autour du projet d'impôt progressif sur le revenu proposé par le ministre des finances. Le ministère peut remporter une fois de plus la victoire, mais dans ce cas il n'y aura rien de changé dans l'état actuel des choses ; ceci ne fera

pas que le projet Doumer puisse aboutir, ni que le gouvernement de M. Bourgeois inspire la confiance que lui donnent si fréquemment des ordres du jour, à qui la confiance ne sera réellement accordée que lorsqu'il y aura plus de franchise dans l'attitude et les actes ministériels.

A la vérité, la responsabilité de cette situation remonte autant à un certain nombre de députés républicains de gouvernement qui n'ont pas plus montré depuis l'avènement du nouveau ministère, de décision et de netteté que lui-même. Ils espèrent toujours ramener le cabinet Bourgeois à une politique plus correcte parcequ'ils le savent prisonnier des socialistes et qu'ils croient de sa part à un sincère désir de briser ses chaînes. Il semble pourtant qu'ils sont bien éclairés maintenant là-dessus, n'y eût-il que le projet Doumer pour dessiller leurs yeux. Aussi semble-t-il s'être fait un mouvement d'opposition très sensible parmi ce groupe de députés trop enclins jusqu'à ce jour à la condescendance pour les commissions radicales et socialistes du ministère. La nomination de la commission du budget, l'autre jour, a été la conséquence de cette tendance.

Mais le mouvement commencé parmi la cinquantaine de députés flottants dont je parle, se continuera-t-il ? Le débat qui va s'ouvrir nous le montrera. S'il en était autrement, il ne servirait de rien de s'illusionner : nous retomberions profondément dans l'impuissance et le gâchis.

SPECTATOR.

L'Italie et la Triple-Alliance

M. Crispi est enfin tombé du pouvoir. Il n'est pas regretté en Italie, de la grande majorité de la population qui subissait le contre-coup de sa politique d'agitation fébrile ; il le sera encore moins en France, où l'on constatait avec peine que tous ses efforts tendaient à entrechoquer les nations, dans l'espoir chimérique de voir son pays

tirer quelque profit d'une conflagration européenne.

M. Crispi désirait la guerre. Il pensait que les rapports de la France et de la Triple-Alliance ne pouvaient rester éternellement pacifiques et que le concours militaire prêté aux puissances de l'Europe centrale pouvait être payé un jour par quelque large compensation, dans le cas où la France succomberait à nouveau sous le nombre. Si cette éventualité ne se produisait pas, si les troupes françaises triomphaient des forces germaniques, le rôle de l'Italie était tout indiqué : Le pacte avec la Triple-Alliance était négligé ; l'Italie reprenait sa liberté d'action, son armée restait l'arme au pied et la France ne pouvait moins faire alors que de récompenser les descendants de Machiavel, en leur permettant de rattacher à la mère patrie les territoires italiens du Tyrol, du Trentin et de l'Istrie !

M. Crispi voulait la guerre. Seulement il s'est mépris sur l'attitude de la France. Il a cru, à tort, que notre pays allait s'émouvoir de ses rodomontades, et prendre au sérieux ses allures agressives. Dans sa naïveté outrecuidante, il croyait sans doute que ses alliées, l'Allemagne et l'Autriche, étaient désireuses de voir réaliser son programme belliqueux, alors qu'elles voulaient beaucoup plus se servir de l'Italie que la servir. Jamais, à Berlin et à Vienne, on n'a fait grand cas du concours que l'Italie pouvait donner ; et il nous souvient que l'an dernier l'attaché naval italien à Berlin a dû demander son rappel, déclarant sa présence inutile en Allemagne, parce que le gouvernement allemand lui refusait toute facilité pour suivre avec attention le travail des arsenaux de Kiel et de Wilhelmshafen ! M. Crispi a eu sa guerre. Mais c'est en Afrique et non en Europe. Les troupes sont allées s'écraser contre les montagnes d'Abysinie, elles n'ont pu résister à la furia des soldats de Ménélick, et l'Italie voit s'effondrer à la fois ses espérances coloniales et sa confiance dans la solidité de son armée !

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 33

LA

FIANÇÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XVI

La bête est prise

— Tant pis ! Ce n'est pas ainsi que je voulais gagner mes galons dans la brigade de sûreté.
On court à Ida qui reprenait ses esprits.
— Laurent... s'écria l'infortunée. Qu'avez-vous fait de Laurent ?
A travers la voile qui obscurcissait son regard, Souchet la vit, pauvre vierge martyre dans son désespoir ne s'occupant que de lui.
— Je crois en Dieu, murmura-t-il, puisqu'il a créé une Ida... Je crois... Je crois...
Et dans un hoquet :
— Messieurs... par grâce... faites porter cette enfant chez son père... M. Marchenoy... Hôtel Saint-Nicholas... Broadway...
Et il perdit connaissance.
Deux policiers demeurèrent auprès du blessé, tandis que les deux autres, conduits par Sublimé, conduisaient Ida à l'adresse désignée par Souchet.
Marchenoy, depuis qu'il avait constaté la fuite de sa fille, avait presque oublié l'expédition organisée contre son complice.
Edwige, malgré ses consolations hypocrites, n'avait pas réussi à calmer son désespoir.

— Mon enfant... ne cessait-il de crier... Mon enfant. Tous mes millions à qui la retrouvera ! Mon enfant unique... Mon adorée Ida... Tous mes millions pour la revoir... Des pas dans l'escalier ! Edwige !
La porte s'ouvrit.
Ida ! C'était Ida !
— Ah ! nous l'avons trouvée dans un joli endroit, dit Sublimé ; et dans un joli monde !
Morte plutôt que vivante, la jeune fille n'avait aucune conscience de ce qui se passait autour d'elle. Et quand on la coucha dans son lit, à tous il sembla que la vierge n'était plus de la terre.
Le docteur Oxford, médecin de l'hôtel, appelé en toute hâte, formula un diagnostic immédiat.
— Cette enfant, dit-il, est atteinte dans la source même de la vie. Ce corps n'est plus en équilibre. J'attribue ce très grave état à une révolution cérébrale produite probablement... Je dis probablement... par un excès de souffrance de cœur.
Marchenoy sans volonté, anéanti dans tout son être bégaya :
— Docteur... je suis très riche... très riche... je suis millionnaire. Prenez mes millions et sauvez mon enfant... Je n'ai qu'elle...
Edwige s'était approchée du lit de l'enfant.
M. de la Jaune la vit.
D'un bond il fut auprès d'elle et, sans un mot, d'un geste, il l'éloigna.
Elle comprit qu'il était prudent de battre en retraite devant une aussi grande douleur.
Et doucement, sans froisser son associé, elle lui dit :
— Je comprends, mon ami, votre désespoir, et j'y compatis... Ma pauvre Ida...
— Docteur, reprit Marchenoy, qu'est-ce qui pourrait sauver ma fille !
Le médecin répondit :
— Une grande joie ! monsieur. Donnez une grande joie à cette enfant, et elle renaitra à la vie ; je crois pouvoir l'assurer.

Ce disant Oxford alla visiter un autre malade, en annonçant qu'il reviendrait dans un instant.
Le millionnaire, comme s'il voyait dans un éclair de pensée et le passé, le présent et l'avenir, murmura d'une voix éteinte par la douleur :
— Une grande joie !... Vous dites une grande joie...
Et cachant son visage baigné de larmes amères, il s'abîma dans ses réflexions.
C'est parce qu'il portait à sa fille une affection immense que Marchenoy avait tout tenté pour conquérir la fortune et la notoriété. Laisser à Ida un nom considéré dont on se disputerait l'alliance, c'était l'ambition du représentant.
Pour atteindre ce but honorable, il n'avait pas craint de devenir le complice d'un Souchet.
Un Souchet... vulgaire personnage de coulisse, compassé méprisable... échelon de rencontre qui avait pris son rôle au sérieux et s'était cru digne d'être son gendre !
Un Souchet... D'où sortait cet homme au regard sinistre, dont le talent ne l'élevait point au-delà d'un mortier d'apothicaire, et dont la science s'arrêtait à la composition d'une ordonnance et au bouchage d'une fiole ?
Un Souchet... individu quelconque, à quatre francs par jour, nourriture et blanchissage compris... Un Souchet avait eu l'audace de se faire aimer par son Ida...
Tant que le résultat de ses machinations avait été douteux, Marchenoy avait ménagé ce Souchet... si l'on peut toutefois taxer de ménagement les tentatives de meurtre dont le fiancé de sa fille avait été l'objet.
Ida n'était-elle point l'hameçon auquel il se laisserait prendre comme un vulgaire goujon ?
Aujourd'hui l'œuvre était achevée.
Souchet n'était plus à craindre. Il n'y avait pas à redouter qu'il parlât, étant accomodé d'une balle dans la poitrine. En supposant qu'il voulait faire des révélations, qu'il

tiendrait pour sérieuses ?
Le parquet aurait à considérer d'un côté l'homme inconnu, le ver de terre qui avait tout à gagner et rien à perdre au crime, le député illustre, l'une des colonnes de la Chambre française, le grand orateur, dont les conseils pesaient dans la balance du gouvernement, futur ministre, futur président du conseil, peut-être mieux encore !...
Le coupable était et ne pouvait être que Souchet.
Donc, inutile de traiter plus longtemps avec cet homme de puissance à puissance. Donner sa fille à ce rien ! c'était plus que de l'absurdité, c'était le comble du ridicule.
Et puisque Souchet avait eu la délicatesse de le débarrasser d'une situation intolérable, puisqu'il allait mourir, Marchenoy pouvait bien, une dernière fois se servir de ce rien, pour sauver Ida.
La joie dont parlait le docteur Oxford c'était Laurent. Amener Laurent auprès de sa fille agonisante, voilà cette joie qui lui rendrait peut-être la vie.
Dans son délire elle faisait entendre des plaintes amères. Elle maudissait le jour où elle était née, son existence passée entre un père égoïste et une femme abominable qui courait au mariage comme tant d'autres au filon d'or de Californie. Elle jetait l'injure à la face d'Edwige à qui elle attribuait, le long martyre souffert, les éternelles nuits sans sommeil, les angoisses, les larmes, la désespérance enfin qui avait fait cortège à ses jeunes années.
Au milieu de ses malédictions le nom de Laurent Souchet revenait sans cesse comme celui du sauveur désiré.
Les yeux hagards, Marchenoy conservait un mutisme farouche.
Edwige écoutait, les yeux secs et la bouche crispée, ces reproches si durs, si vrais toutefois. Elle fit remarquer à son amant le cas que faisait Ida de son affection « maternelle » depuis quinze années.
(A suivre).

C'est à son pays que Crispi a fait la guerre ; c'est lui le vaincu de la campagne d'Albanie, et cette défaite est en même temps la fin de la politique aventureuse à laquelle le roi Humbert s'était trop complaisamment abandonné.

Sans doute le nouveau ministère italien ne se retirera pas, en ce moment, de la Triple-Alliance : l'accord intervenu entre Berlin, Vienne et Rome continuera à subsister. Mais quand bien même il serait renouvelé avant l'échéance de 1898, il aura perdu, par la disparition de Crispi, son caractère agressif. Pouvons-nous, dans l'état actuel de l'Europe, souhaiter mieux ? Et ne pouvons-nous pas dire que Ménélick, en sauvant son pays de l'invasion italienne, a protégé la politique européenne contre les incursions de M. Crispi ? Le négus a, en fin de compte, rendu à l'Europe un service inappréciable.

X...

AUTOUR DES CHAMBRES

Sénat

Après un court débat entre M. Girard et M. Mir, rapporteur, l'article unique du projet de loi relatif aux *audiences foraines des Juges de paix* est adopté.

Par contre le Sénat rejette par 208 voix contre 45, l'article unique adopté par la Chambre, tendant à admettre aux conditions de la législation en vigueur au jour de leur embarquement les *cargaisons flottantes*, c'est-à-dire les grains étrangers embarqués directement pour les ports français, antérieurement au 28 novembre 1886. Enfin, la Haute Assemblée aborde l'examen de la loi relative à la liberté de réunion et de correspondance des *Chambres de commerce*, défendue par MM. Poirrier, Durand-Savoyat et Séblin. Au cours de cette discussion a surgi un violent incident témoignant du vif mécontentement éprouvé par les sénateurs au sujet des cris « A bas le Sénat ! » proférés à Marseille et ailleurs, sans aucune protestation des membres du gouvernement. M. Mesureur a cherché, sans y réussir, à expliquer l' inexplicable silence des ministres, et un mot maladroit de M. Combes a failli envenimer l'incident.

Chambre

L'ensemble du projet de loi destiné à empêcher la fraude sur les beurres étant adopté par 412 voix contre 93, la Chambre passe à la discussion du projet de loi concernant la constitution des *Universités*. M. Vigué (d'Octon), rappelle qu'en 1890, le Sénat repoussa une proposition analogue après une éloquent intervention de M. Chalmel-Lacour, qui fit sensation. M. Cousin et M. d'Hulst, viennent à leur tour défendre le projet, exposer les heureux résultats qu'ils attendent des futures universités qu'il s'agit de créer, et émettre quelques critiques.

M. Raymond Poincaré, rapporteur, a indiqué avec sa clarté de parole habituelle, les principales dispositions et l'esprit de la réforme. Depuis que la République a pris en mains l'œuvre de l'enseignement supérieur, a-t-il dit, le nombre des étudiants s'est accru partout. En raison de l'échec de 1890, le gouvernement n'a pas voulu solliciter la création d'universités régionales; il demande quelque chose de plus modeste : les corps de faculté jouiront de la personnalité civile; dans chaque université, il sera institué un conseil et une assemblée des facultés. Le progrès ainsi réalisé, tout modeste qu'il soit, n'en sera pas moins appréciable. Les 4 articles du projet sont adoptés, puis l'ensemble à l'unanimité de 526 votants.

Successivement la Chambre adopte un projet autorisant la caisse d'assurance, en cas de décès, de faire des *assurances miutes*, le projet de loi adopté la semaine passée, par le Sénat, pour modifier l'article 21 de la loi sur le recrutement, relatif au *service de deux frères*; elle vote sur la validation de l'élection Wilson, en suspens depuis plusieurs mois, mais le « quorum » n'est pas atteint du premier coup; l'invalidation n'est pas prononcée, mais la commission demande une enquête motivée par dix-huit protestations.

A la suite d'un court débat, que les socialistes s'efforcent d'envenimer, la Chambre vote un crédit de 315,000 francs à titre d'indemnités aux victimes des troubles de Paris (juillet 1893), de Lyon (juin 1894, assassinat de M. Carnot), et de l'explosion d'un engin anarchiste au restaurant Foyot, à Paris.

Enfin la Chambre a abordé la loi tant attendue sur les Sociétés de secours mutuels.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Question du casernement

Nous recevons la lettre suivante, à propos de la brûlante question du casernement :

Monsieur le Directeur,

J'ai lu avec un grand intérêt votre article du 10 mars, dans lequel, après avoir donné connaissance à vos lecteurs des demandes formulées par M. le général Fabre, commandant en chef du 17^e corps, vous raillez agréablement, je le reconnais, le Conseil municipal sur les différents... faux-pas qu'il a commis, ou qu'il se dispose peut-être à commettre encore, dans son alfortement.

Relisons ensemble, si vous le voulez bien, cette lettre. Que demande-t-elle, ou plutôt qu'exige-t-elle ? Un local spécial pour loger les réservistes en dehors de la caserne Bessière insuffisante, à l'époque annuelle de leur appel, et pour éviter les épidémies souvent engendrées par l'agglomération.

M. le général en chef ajoute que faute de ce local, l'effectif des troupes de Cahors serait diminué *incontinent*.

Ce dernier paragraphe ne permet guère les attermoiements et, qu'on le veuille ou non, c'est l'épée aux reins qu'il faut agir.

Or, peut-on donner *incontinent* satisfaction à l'autorité militaire qui, sans doute, a ses raisons pour se montrer pressée ?

Je n'hésite pas à répondre : oui on le peut; mais à quel prix ? Voilà la véritable question.

Deux locaux acceptables sont en présence :
1° L'établissement des Carmes ;
2° L'ancienne caserne de gendarmerie.

Mais le prix demandé pour le premier est tellement hors de proportion avec les ressources de la ville, qu'il n'y a pas à y songer. 100.000 francs, plus les appropriations indispensables et les frais accessoires, atteindraient bien près de 200.000 francs.

Je ne parle pas, et pour cause, des inconvénients multiples qui se dresseraient devant une pareille réalisation. Chacun doit les pressentir, au moins en partie.

Resterait donc la caserne ancienne de gendarmerie, dont la ville doit aujourd'hui regretter la vente, au prix de soixante et quelques mille francs. Le propriétaire actuel y a fait quelques réparations urgentes, dont il y aurait lieu de lui tenir compte, s'il voulait vendre.

Les appropriations intérieures seraient peu de chose, à mon humble avis. Quelques cloisons à démolir. A l'extrême rigueur, la surélévation d'un étage de l'aile droite, voilà tout.

Resterait la question de prix à débattre, et la question devrait être bien vite tranchée par oui ou par non.

J'ajoute en faveur de cette dernière solution que les locaux, immédiatement habitables, sont certainement plus grands que ceux des Carmes, et avec quelle économie !

Vous arguez, M. le directeur, de la question d'amour-propre chez MM. les conseillers municipaux, qui ne voudraient probablement pas revenir sur un vote de rejet émis par eux, il y a quelque temps.

Je suis heureux de vous dire que je les juge plus favorablement. Ils se hâteront d'oublier le passé devant les *nécessités impérieuses* du présent, et ne voudront point compromettre gravement les intérêts de notre chère cité par un entêtement injustifiable.

Est-ce à dire qu'en dehors des deux immeubles que je viens de discuter, il n'y a rien à faire, rien à tenter tout au moins, pour bien prouver à l'autorité militaire que la ville qui, en somme, connaît ses intérêts, est disposée à lui venir sérieusement en aide pour l'accomplissement de sa grave mission de défense nationale ?

Je ne le pense pas, bien au contraire; mais ce qui me dispense d'en parler aujourd'hui, c'est la nécessité qui s'impose de fournir, *presque sur l'heure*, les locaux demandés.

Dans le cas où les négociations à prévoir aujourd'hui ou demain viendraient à échouer, il serait temps de mettre autre chose sur le tapis, et nous n'y ferions faute.

Bien à vous,

X. Y.

Nos compatriotes

Demain dimanche, 15 mars, s'embarquera à Marseille, pour le Japon, notre compatriote M. René André, envoyé à la légation de France, à Tokiô, en qualité d'élève interprète. M. René André, ancien élève de l'École des langues orientales et licencié en droit, est le plus jeune fils de l'inspecteur d'académie, qui résidait à Cahors en 1874 et 1875 et le frère de M. André, capitaine au 7^e de ligne.

Notre compatriote, M. Vernier, capitaine au 14^e de ligne, en congé, est nommé percepteur dans la Haute-Marne.

Nous apprenons avec plaisir, que notre compatriote, M. François Dulac, économiste du Lycée d'Aurillac, vient d'être promu de la 5^e à la 4^e classe de son emploi.

Percepteurs

M. Gaillard, percepteur à Gréalou, est nommé à Plazac (Dordogne), M. Darsonville, adjudant au 1^{er} escadron du train, est nommé à la perception de Gréalou.

Manufacture de l'Etat

M. Grezel, vérificateur de 2^e classe, faisant fonction de contrôleur à la direction de Cahors (non installé) est maintenu, avec le même grade, adjoint au contrôleur de Bergerac.

M. Payeur, vérificateur de 2^e classe, faisant fonction de contrôleur à la direction de Nancy (non installé), est nommé vérificateur de 2^e classe, faisant fonction de contrôleur à la direction de Cahors (Gourdon).

M. Vidal, vérificateur de 2^e classe, faisant fonction de contrôleur à l'inspection de Tarbes (non installé) est nommé vérificateur de 2^e classe, faisant fonction de contrôleur à la direction de Nancy.

Inspection générale

M. Cheverel, inspecteur général des lettres, a visité hier, en compagnie de M. Izenic, inspecteur d'académie, les établissements secondaires de notre ville.

Affaire du Crédit du Lot

L'audience de jeudi dernier a été occupée par la réplique de M^e Lagarrigues, avocat du censeur de la Société.

Le tribunal a ensuite levé la séance sans fixer la date à laquelle le jugement sera rendu.

Adjudication

Jeudi a eu lieu à la préfecture l'adjudication pour la réfection de l'escalier du Palais de Justice.

MM. Materre et Gélis, ont été déclarés adjudicataires avec un rabais de 20 p. 0/0.

Pièces fausses

Nous signalons au public de nombreuses pièces fausses de 5 francs, au millésime 1878, effigie Victor-Emmanuel II, circulant dans la région. Ces pièces sont frappées et parfaitement normales de son et de poids; elles ne peuvent être reconnues qu'à la tranche, dont les mots *Fert* n'apparaissent qu'imparfaitement.

Ordonnance de non-lieu

Le nommé Léon Calvet, maçon, demeurant à Cahors, qui avait été soupçonné d'un vol commis le 13 février dernier au préjudice de M. Bédriues, et contre lequel une information avait été ouverte, a été mis en liberté le 4 mars courant, en vertu d'une ordonnance de non-lieu.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. l'abbé Gary, président semestriel.
Séance du 24 février 1896

M. Daynard, secrétaire général, dépose les publications reçues.

M. de Rouméjoux donne lecture de quelques notes portant sur des recherches relatives à la famille des Dalvy, imprimeurs à Cahors. Le premier, connu sous ce nom dans notre ville, vivait en 1614.

M. Greil communique un procès-verbal notarié, dressé à Fons en 1622, par lequel Guy Dufaur, baron de Pibrac, a acheté au sieur Dusany un cheval pour le service de la cavalerie du roi.

M. l'abbé Gary continue la lecture de la monographie de la rivière du Lot, par M. Paul Armand.

Séance du 2 mars

M. le secrétaire général signale dans le bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie, année 1895, n^o 2, un voyage de l'évêque d'Amiens, Robert de Foulloy, envoyé par le roi Louis X en Périgord et en Quercy, durant l'année 1316, pour la « réformation du pays ». Une épidémie qui régnait à Cahors exerça des ravages dans la suite du prélat. Un homme, Guillaume de Montdidier, et plusieurs chevaux succombèrent. La relation donne des détails sur les frais divers occasionnés par la mortalité et les maladies qui marquèrent ce séjour dans la capitale du Quercy.

Le même membre signale dans le *Bulletin de la Société de spéologie*, tome I^{er}, une étude sur les « Nouvelles igues explorées dans le causse de Gramat », par M. l'abbé Albe, membre correspondant.

M. Greil donne lecture d'une note de M. l'abbé Taillefer, prise dans les archives de M. de Combarieu, du Grès, près Lauzerte, et résumant un arrêté royal de 1664 qui réduisait le nombre des offices de notaire.

M. Joseph Blanc, membre correspondant, adresse en hommage à la société, un exemplaire de sa conférence sur *Cahors et son passé*. La Société remercie l'auteur de son gracieux envoi.

M. Esquieu lit un document révolutionnaire intitulé : *Opinion de Barthélemy Albouys, député du département du Lot, sur le jugement de Louis Capet, dernier roi des Français*.

Le même sociétaire communique une recette curieuse, contenant « le moyen infallible de guérir la goutte ».

M. le président continue la lecture de la monographie de la rivière du Lot, de M. Paul Armand.

La séance est levée.

Retraite en musique

La retraite en musique prendra ce soir l'itinéraire suivant :

Caserne Bessières, boulevard Gambetta, rue Brives, quai Ségur-d'Agnesseau, quai Champollion, rue de la Liberté, Boulevard Gambetta, faubourg Labarre.

Le Monument Canrobert

Voici le compte-rendu de la réunion tenue le 17 décembre 1895 à la Chancellerie de la Légion d'honneur.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE COLOMBE (Suite)

Voilà pour le premier point. Le deuxième, c'est la nécessité de faire examiner, non pas tant les chiffres de la statue et de la fonte que les frais d'installation du monument par un homme spécial. Il n'y aurait pas à modifier le comité d'exécution. Il y aurait tout simplement à charger un de ses membres — son président, par exemple — de voir M. le directeur des Beaux-Arts et de les prier de mettre à notre disposition les lumières d'un de ses architectes ou inspecteur qui pourrait discuter en connaissance de cause.

Il y a une question plus délicate : c'est celle des prétentions de la ville de St-Céré. Je me permettrai de dire que nous ne sommes pas assez de St-Céré ici pour apprécier en toute justice le sentiment qui s'est emparé de cette population. Voilà une ville très fière d'avoir donné naissance à un maréchal et qui, aussitôt qu'elle apprend sa mort, fait appel à la France et à l'armée pour obtenir un monument. Toutes deux ont répondu à cet appel et la souscription atteint un chiffre très élevé; et alors autant dire que St-Céré devient secondaire, que le maréchal appartient à la France, qui doit lui rendre hommage. Je comprends parfaitement les émotions de la ville de St-Céré, et notre rôle n'est pas d'opposer ici nos prétentions aux prétentions de la ville, mais de lui faire entendre raison et de la calmer.

Il est certain que le maréchal Canrobert est de St-Céré, et que ce sol et cette race ont eu l'honneur de l'avoir mis au jour.

D'un autre côté, un hommage de ce genre peut-il être rendu à Paris ? Dans un moment, on a parlé de décentralisation; il faut tenir le plus grand compte des revendications de la province, et un monument de ce genre donné à une ville de province est, en même temps qu'un attrait pour le touriste, un hommage pour le sol sur lequel il est élevé. Les prétentions de St-Céré sont donc parfaitement défendables.

Reste à savoir si la ville a qualité pour venir dire « Le monument ne me paraît pas assez important, je ne veux pas seulement un maréchal de France, je veux aussi deux soldats ». C'est à l'artiste, à la commission exécutive, à trancher la question.

Je crois donc que dans cette question comme dans toutes les questions de ce genre, il faut observer une grande modération et ne pas s'opposer des prétentions irréconciliables sous peine de compromettre de part et d'autre des injustices. L'initiative est partie de St-Céré, c'est cette ville qui a fait appel à la France, mais on s'est dit à Paris : Pourquoi restreindre cet hommage à St-Céré ? Pourquoi ne pas avoir à Paris aussi une image du maréchal ? Cette seconde idée était parfaitement légitime aussi.

Je crois donc qu'il faut d'abord tenir grand compte des sentiments de St-Céré et de l'émotion provenant d'une mauvaise interprétation des intentions du comité d'exécution. Ensuite, refaire avec un homme spécial le devis des frais et si, en troisième lieu il reste une somme disponible, à voir s'il n'est pas possible d'élever une statue plus modeste, sans bas-reliefs, dans le jardin des Invalides. Je proposerai donc à la commission trois choses :

- 1° D'approuver ce qu'a fait la commission d'exécution ;
- 2° De lui laisser la direction artistique du monument telle qu'elle le conçoit ; il y a là une responsabilité dont elle ne peut se dessaisir sous peine de se dégrader elle-même ;
- 3° De demander à l'administration des Beaux-Arts sa contribution et l'examen du projet par un homme spécial.

Enfin, le monument arrêté, fixé, nous verrions ce qu'il est possible de faire avec le reliquat de la souscription pour Paris et les Invalides. Voilà les propositions que je soumets à la Commission.

M. le général de France. — Je m'associe complètement aux observations de M. Larroumet, mais je crois devoir, au nom de mes camarades, demander au comité d'émettre aujourd'hui même l'avis qu'après avoir donné pleine satisfaction à Saint-Céré, comme il le demande et comme il en est digne, une reproduction de la statue du maréchal Canrobert sera placée ailleurs qu'à St-Céré. C'est l'appui que je donne à la proposition de M. Larroumet, mais comme nous ne sommes pas toujours tous présents aux séances du comité exécutif, je demande que dès aujourd'hui le comité émette un avis favorable à cette idée.

M. le président. — C'est le mot « satisfaction complète » qui est difficile à définir.

M. l'amiral baron Duperré. — La satisfaction complète était précisément exposée dans les termes employés par M. Larroumet.

M. le président. — M. Larroumet a fort bien exposé la situation.

M. le général Fay. — Si nous nous rallions complètement à cet avis, la question est tranchée. S'il nous reste de l'argent, nous édifierons une seconde statue, parce que nous ne saurions quoi faire du reliquat. Nous aurons quelqu'un de compétent que M. Larroumet nous indiquera, on étudiera la question et on discutera le prix du monument.

M. Alexis Cance. — Il y a le côté artistique à étudier.

M. le général Fay. — Mais nous sommes incapables de le faire nous-mêmes.

M. le général Charreyon. — Je demande à ce que la discussion prenne fin et à ce qu'on vote sur les propositions qui ont été soumises au comité.

M. le président. — M. Larroumet veut-il avoir l'obligeance de les formuler.

(A suivre).

Conseil de guerre

Dans la séance du 10 mars, le conseil de guerre permanent de la 17^e région de corps d'armée, réuni sous la présidence de M. le colonel Roget, du 156^e de ligne, a statué sur l'affaire suivante :

Jean-Paul Ferrié, cavalier de 2^e classe au 10^e dragons à Montauban, originaire de Larramière (Lot), âgé de 20 ans, s'est engagé pour quatre ans le 2 janvier 1894. Jusqu'à la fin de l'année 1895 sa conduite au régiment avait été excellente, mais, dit M. le commissaire du gouvernement, elle est devenue mauvaise depuis, et le 10 février au soir, il a abandonné le poste qui lui avait été confié, escaladant les murs du quartier et allant coucher dans la rue d'Albert.

Ce cavalier est condamné à trois mois de prison.

Touring-Club de France

Nous recommandons à tous les Touristes, à tous les Cyclistes amateurs, de s'affilier au Touring-Club de France.

Fondé en vue du tourisme, le Touring-Club se compose de Touristes, d'amateurs d'excursions, de voyageurs, quel que soit le mode de locomotion qu'ils aient adopté : touristes à pied, en chemin de fer, en voiture automobile, touristes à bicyclette, et, pour ces derniers, se recrute dans cette catégorie de personnes, innombrables maintenant qui s'adonnent au cyclisme, parce qu'elles trouvent en lui un exercice musculaire de premier

ordre et, dans la bicyclette, un instrument pratique, utile, économique, mais que leurs fonctions, leur position sociale, leur âge, leur caractère éloignent des courses et de toute manifestation purement sportive.

Bien que le Touring-Club soit accessible au plus modeste, pourvu qu'il soit honorable, il cherche plutôt son extension parmi les classes dirigeantes : les officiers des armées de terre et de mer (qui, par décisions des ministres de la Guerre et de la Marine, ont été autorisés à en faire partie), les fonctionnaires, les ingénieurs et les conducteurs des Ponts et Chaussées, les inspecteurs des Forêts, des Douanes, etc., les maires, les conseillers généraux, municipaux, les personnalités influentes de la région, grands industriels, manufacturiers, propriétaires, en un mot, « les autorités sociales », selon l'heureuse expression de La Play ; il faut que les membres composant le Touring soient une élite, c'est ce qui fait sa force.

Dans chaque canton, le Touring-Club nomme parmi les sociétaires un délégué près duquel les Touristes faisant partie de l'Association peuvent être assurés de trouver un accueil cordial, de bons conseils, soit pour leur itinéraire, soit pour le choix d'un hôtel, d'un mécanicien, d'un médecin, en un mot dans les multiples circonstances où de bons avis, inspirés par un esprit de cordiale confraternité, sont si précieux pour le voyageur.

Aux termes des statuts, les Sociétaires se doivent tous aide et protection dans la mesure de leurs moyens ; cette obligation de mutuelle assistance est la base même et la raison d'être de l'Association.

Le Touring-Club publie une Revue mensuelle servie gratuitement aux seuls Sociétaires, rédigée par eux-mêmes et dans laquelle on trouve avec des renseignements techniques, des articles militaires, médicaux, de jurisprudence, des plans d'excursions, des itinéraires et des relations de voyage ;

Il facilite à ses Sociétaires l'achat de tous les objets relatifs au cyclisme (cartes, livres, vêtements, machines, accessoires, etc.), en leur assurant des remises très appréciables sur simple présentation de leur carte, il leur facilite également la vente des machines dont ils veulent se défaire ;

Son Annuaire, contenant toutes sortes d'indications utiles pour un touriste, donne une liste de plus de 3,000 hôtels avec les prix faits à l'avance ;

Il procure à ses Sociétaires les avis gratuits d'un médecin en chef d'hôpital, de l'avocat-conseil de l'Association, leur fournit les itinéraires dont ils peuvent avoir besoin pour leurs voyages ;

Enfin il leur délivre gratuitement un élégant insigne, une carte d'identité, etc., etc.

Une partie importante des ressources est affectée à des travaux ou à des publications d'intérêt général, cartes vélocipédiques, guides routiers, poteaux indicateurs sur les routes, aux carrefours, aux descentes dangereuses, postes de secours vélocipédiques, etc. (Crédit affecté en 1896 30,000 francs).

Placé sous le patronage de M. le docteur Just-Championnière, membre de l'Académie de médecine et de M. le général Henrion-Bertier, le Touring-Club de France, de fondation toute récente, a pris en ces derniers temps un essor considérable et compte annuellement près de 30,000 membres.

La cotisation est des plus minimes (5 francs par an) : il suffit, pour être admis, de justifier de son honorabilité : les Dames sont admises, présentées par leur mari, leur père ou leur frère.

Les demandes sont reçues au siège social, 5, rue Coq-Héron, à Paris et chez M. Brumaud des Allées, rue Feydel, 14, à Cahors.

Labastide-Murat

La foire du 2^o lundi de mars, n'a pas eu d'importance. Le mauvais temps a pu y contribuer. Les divers foirails étaient faiblement approvisionnés. La baisse sur toute espèce de bétail, qui s'était manifestée depuis quelque temps dans les diverses foires du pays, n'a été que plus accentuée, aussi les transactions ont été presque nulles.

- Le blé se vendait de 10 à 11 fr. 50 ;
- L'avoine, de 5 à 6 fr. ;
- Le maïs, 8 fr. ;
- Les pommes de terre, 2 fr. 50 ;
- La volaille, 0 fr. 60 la livre ;
- Les œufs, 0 fr. 50 la douzaine.

Mauoux

Voici les cours pratiqués à la dernière foire de Mauoux :

- Les forts attelages étaient en baisse ;
- Les attelages moyens étaient aux cours des dernières foires ;
- Les jeunes bœufs se sont vendus à des prix assez élevés ;
- Les porcs gras, de 37 à 40 fr. les 50 kilos ;
- Les porcs de lait sont toujours chers ;
- Les brebis étaient un peu en baisse ;
- Celles pour la boucherie se sont vendues de 85 à 70 c. le kilo ;
- La volaille n'était pas chère ;
- Les lapins, 25 c. la livre ;
- Les œufs, 45 c. la douzaine.

L'assassinat de Lafrançaise

L'affaire de Longueville, l'assassin de la famille Barthès, viendra le 19 mars devant les assises de Tarn-et-Garonne.

Longueville, sur qui pèsent les plus lourdes présomptions, n'a pas avoué le crime dont il est accusé, il se borne à répondre à toutes les questions qu'il est arrivé à la métairie de Blaye au moment où le feu dévorait les bâtiments et que, saisi de frayeur, affolé, il s'est caché dans la campagne pendant huit jours.

M. Lantieri, procureur de la République soutiendra l'accusation.

M^e Salers soutiendra le système de défense de son client.

Enfin, M. Buffa, du barreau de Montauban, se portera partie civile au nom de M. l'adjudant Devantour, du 23^e d'artillerie, l'infortuné père de la petite Marie-Antoinette, qui fut assassinée avec les époux Barthès, ses grands-parents.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 14 mars 1896

Naissances

Barthe Jean, à Larozière.
Girma Michel, à Bégous.
Alazard Charles, rue Labarre, 13.
Milhas Charles, rue Nationale, 10.

Décès

Penchenat Jeanne, V^e Rigal, 80 ans, impasse de la Citadelle, 5.
Jaubert Jean, 94 ans, rue du Château-du-Roi.
Barriéris Jeanne, 20 mois, avenue de Toulouse, 1.
Cayrac Angéline, 20 mois, rue Portail des Augustins, 12.
Cassan Jules, militaire rayé des contrôles, 19 ans (Hospice).
Lagarde Jean, tisserand, 96 ans (Hospice).
Castagné Guillaume, cultivateur, 78 ans, Impasse d'Auvergne, 8.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournées FRÉDÉRIC ACHARD

Lundi 16 mars

LE REMPLAÇANT

Comédie en 3 actes de MM. W. Busnach et Duval

OPINION DE LA PRESSE PARISIENNE

Gil Blas :

Le second acte a fait beaucoup rire et on n'a guère moins ri durant le troisième acte où le mari reconquiert le cœur de sa femme en usant avec elle des procédés cavaliers et même brutaux par où Le remplaçant a failli réussir.

L'interprétation a contribué pour une bonne part au succès de la soirée.

Léon-Bernard DEROSNE.

La Libre Parole :

Il n'est pas scène de ce vaudeville qui ne soit animée de bague sentimentale de la plus juste, de la plus parisienne ironie ; la verve comique y déborde, intarissable, jusqu'à la fin ; un feu roulant de mots éclate, en véritable feu d'artifice, dans le dialogue toujours alerte et la bonne humeur de cette comédie fantaisiste, ne s'abaisse jamais jusqu'à l'obscénité.

Félicien PASCAL.

Petit Journal :

C'est un succès, un vrai, un franc. On a énormément ri de toute cette fantaisie lâchée qui va, qui trotte, qui court, et où sont piqués des mots drôles autant qu'imprévus.

Léon KERST.

Le Figaro :

Un mérite du Remplaçant c'est d'être une pièce très claire, très facile à conter, l'arrangement est habile, le dialogue assez vif — on va loin maintenant ! — et la scène Le Remplaçant passe d'un rôle de comédiant passif à un rôle d'amoureux très actif, est une scène excellente et de bonne comédie.

Henry FOUQUIER.

Echo de Paris :

C'est un imbroglio d'originale combinaison, de détails plaisants, d'épisodes craquants, où l'on peut se réjouir sans outrage au bon sens, où les situations amusent surtout au second acte.

H. BAUER

Si l'appétit fait défaut, si vous êtes atteint d'anémie, de constipation, de mauvaises digestions, prenez des Pilules Suisses.

VITICULTURE

A propos de la taille de la vigne

De la Revue de Viticulture.

Au moment de l'exécution de la taille de la vigne, beaucoup de viticulteurs se demandent à quel point on doit exactement pratiquer les sections sur les sarments destinés à servir de remplacement. Les uns affirment qu'il est important d'exécuter la section sur le nœud situé immédiatement au-dessus du dernier œil conservé. D'autres prétendent qu'il est suffisant de faire les coupes à quelques centimètres au-dessus du dernier œil sans se préoccuper du point exact où ou la pratique.

On sait comment est constitué un sarment de vigne. La moelle, qui occupe, surtout chez nos vignes européennes, un volume relativement considérable, forme à l'intérieur du sarment un cylindre interrompu à hauteur de chaque nœud par une cloison ligneuse appelée diaphragme et dont l'épaisseur varie un peu suivant les cépages.

Lorsque des ouvriers habiles exécutent la taille sur le nœud, ils pratiquent la section de telle façon que la moelle n'est pas mise à nu. Les partisans de ce système prétendent qu'en opérant ainsi on protège mieux l'œil situé immédiatement au-dessous, car cette cloison en arrêtant l'entrée des liquides diminuerait les chances de pourriture.

Enfin ceux qui considèrent les pleurs de la vigne comme une chose dangereuse, admettent qu'avec une taille semblable les pleurs sont beaucoup moins abondants. A l'occasion des badigeonnages au sulfate de fer, on a prétendu que la façon de pratiquer les sections de taille avait aussi une influence sur l'efficacité du traitement.

Il faudrait pour mettre un terme à ces opinions divergentes, établir des expériences comparatives et encore il est bien probable que les résultats seraient négatifs. Nous avons cependant remarqué, dans les expériences que nous avons pu faire sur différents cépages greffés ou non greffés, pour étudier l'absorption des liquides par la vigne en automne ou leur écoulement au printemps, que cette question du mode de taille était négligeable.

La quantité de liquide écoulé comme la pression exercée étaient aussi élevées en haut du sarment que vers le bas et les résultats étaient aussi indépendants du mode suivant lequel on avait pratiqué les sections. Pour ce qui concerne l'absorption, nous avons pu faire les mêmes observations.

Ces considérations sembleraient donc indiquer qu'il suffit tout simplement de pratiquer la section à une longueur suffisante au-dessus du dernier œil pour le préserver contre la dessiccation qui se produit toujours jusqu'à une certaine profondeur dans l'intérieur du sarment. Les viticulteurs ont d'ailleurs fait cette remarque depuis longtemps et, dans la plupart des cas, ils pratiquent les sections, si le méristhème est court, sur le nœud situé au-dessus du dernier œil conservé, et à quelques centimètres au-dessus de ce dernier, si les yeux sont très distancés sur le sarment.

Bourse de Paris

Cours du 14 Mars 1896

RENTES

3 0/0.....compt.	102 90
3 0/0 amortissable.....compt.	101 20
4 1/2 0/0.....compt.	106 30

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser ..

AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du D^r Cabanes, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.

Les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du D^r Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Pharm^{ie} DERBECC, 24, Rue de Charonne, PARIS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations bal-

néaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthyary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthyary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermique ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et

retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

La 543^e livraison de la Grande Encyclopédie, parue cette semaine, renferme une série d'articles variés. En géographie et en histoire : *Lusace, Lutzen, Luxembourg, Lycie, Lydie*; en médecine: *Luzation*, par M. A. Coustan, *Lupus*, par M. H. Fournier; en économie sociale *Luxe*, par M. H. Saint-Marc. La même livraison contient encore une biographie très étudiée de *Luther*, par M. C. Pfender.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C^o, 61, rue de Rennes, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 5 mars. — A. Houillon : Alerte. — Léon Tolstoï : Napoléon et Alexandre (suite). — G. Pradel, Cœur de mère (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en ballon (suite). — A. Bouvier : L'armée du crime (suite). — E. Chavette : L'héritage d'un pique-assiette (Suite). — V^o Nacla : Chronique mondaine.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous. Chaque abonné a droit à 52 consultations, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

1^o Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade, par le Dr Rossi;

2^o Les Conseils du Dr Marc.

Abonnements : France, 6 fr. Etranger, 8 fr.

N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE
L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUBOURG & C^o

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison LAUBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, Directeur, 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
DE GRIMAULT & C^o

DEPUIS TRENTE ANNÉES, CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS, POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE.

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes, croûtes de lait et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs; c'est un excellent dépuratif, mieux toléré que l'iodure de potassium.

Le Sirop de Raifort Iodé exigeant des mois de préparation et des soins spéciaux, se défie des mélanges de sirop antiscorbutique et de teinture d'iode proposés à sa place.

DEPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES.

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet

Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Langueur — Inappétence

Parfaitement dosé et assimilable, le *Vin phosphaté de Vial* est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.

Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, ue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C^o, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

FER LERAS

Phosphate de fer liquide prescrit avec succès aux jeunes filles anémiques, aux dames délicates, aux enfants faibles et privés d'appétit, fatigués par les études ou la croissance. Toujours bien supporté, il restitue au corps le fer et les phosphates qui lui manquent.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

Journaliste Conservateur.
Quatorze ans de journalisme, ancien collaborateur à un grand journal du Sud-Ouest, ex-directeur et rédacteur en chef d'un important journal de province, demande direction ou rédaction en chef d'un journal Conservateur.

S'adresser B. L., Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

PIANOS
MUSIQUE & ORGUES
Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852
Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
SUCCESEUR
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année
PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS
Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations
Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, CAHORS

Cave Bordelaise
3, rue de la Mairie, CAHORS
M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIÉU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.